

«Le Collège des cours et tribunaux ne veut pas reprendre la faillite du département de la Justice.»
J.L. DESMECHT

1,6 milliard d'euros au lieu de 2. Le budget de la Justice fond sous les mesures d'économie.

Justice : un signal d'alarme avant le contrôle budgétaire

Justice : vers la collision frontale

On va vers la collision frontale. Le Collège des cours et tribunaux lance un cri d'alarme au gouvernement avant le contrôle budgétaire.

• **Albert JALLET**

«**Q**uand la coupe va déborder, il y aura des réactions. Pas des grèves, ça déplace les problèmes et cela pénalise le justiciable. Mais on recherche des pistes. Comme nous recentrer sur notre métier principal qui est de rendre la justice. Un exemple ? Nous pourrions demander à être déchargés de l'organisation des élections. Ce n'est pas ça qui va tout résoudre mais c'est symbolique.» Jean-Louis Desmecht est le prési-

dent du Collège des cours et tribunaux.

Hier, ce collège a lancé un appel, un cri d'alarme, un avertissement au gouvernement fédéral : «*Nous allons vers la collision frontale entre ce qu'on nous demande et les moyens que l'on nous accorde.*»

L'homme de souligner : «*Cela ne relève pas de préoccupations personnelles. Ici, nous sommes dans une optique de services aux citoyens qu'on ne peut plus rendre décemment.*»

Serge Wynsdau, président du tribunal de travail de Nivelles et membre du collège, ajoute : «*La réaction des magistrats, elle se vit déjà au quotidien par l'arriéré judiciaire que le politique voudrait voir résorber. Dans les conditions actuelles, c'est exclu.*»

Jean-Louis Desmecht : «*Quand un tribunal de la famille ne peut statuer sur une garde d'enfant dans le mois,*

cela provoque un trouble social évident. C'est le cas actuellement.» Même raisonnement pour les tribunaux du commerce et le trouble économique que les retards créent, pour l'arriéré pénal où on parle alors de sécurité publique.

Mais pourquoi une telle montée aux barricades de ce nouveau collège fraîchement installé ? Les réductions budgétaires que le gouvernement fédéral veut imposer à la Justice alors que celle-ci était déjà moribonde. Il est prévu que son budget passe de 2 milliards d'euros en 2014 à 1,6 milliard en 2015.

En attendant le contrôle budgétaire qui doit s'opérer dans les prochains jours, aucune place vacante n'est publiée, c'est-à-dire qu'on ne remplace pas les personnes qui partent. Ce qui est pour

le moins interpellant dans la mesure où les cadres ne sont déjà pas complets actuellement.

Or, on sait que l'accord du gouvernement a prévu des économies de 12 % sur le personnel, de 28 % sur les frais de fonctionnement et 33 % sur les investissements. Tout en sachant que d'importantes économies avaient été réalisées ces dernières années et notamment sur les dépenses en personnel.

Là, on ne parle pas que des magistrats, mais de tout le personnel, administratifs, greffiers... Sans eux, la machine ne peut pas tourner. ■

«Résorber le retard judiciaire ? Avec ce qu'on nous impose, c'est exclu. C'est le contraire qui arrive.»

VITE DIT

Le collège

Le Collège des cours et tribunaux est un organe tout frais qui est censé jouer un rôle dans le processus d'autonomisation des cours et tribunaux afin de conclure, à terme, un plan de

gestion avec le ministre de la Justice qui, lui, conclura alors ensuite des plans de gestion avec les cinquante-six entités judiciaires locales. Elles travailleraient avec des enveloppes fermées. Mais le Collège «*ne veut pas reprendre la faillite du département de la Justice. On n'est pas en mesure de conclure les*

premiers contrats de gestion à partir de 2017.»

Parent pauvre

Un rapport de la Commission européenne pour l'efficacité de la Justice indique que les dépenses publiques belges dans le secteur de la Justice s'élèvent seulement à 0,7 % alors que la moyenne est de

2,2 %. La Belgique occupe ainsi la 41^e place sur une liste de 43 pays. Il faut comprendre l'expression secteur judiciaire au sens large : elle couvre aussi bien les cours et tribunaux que le ministère public, les frais pour les experts judiciaires et les interprètes, l'assistance judiciaire...

Entre autonomie et économies

L'autonomie financière des «tribunaux» qui est au programme doit aller de pair avec la mise en place d'un service d'appui. Un président de tribunal ou un procureur n'est pas, au départ, un gestionnaire. *«L'enveloppe prévue permettrait d'engager 18 collaborateurs or, il en faut 40.»*

L'économie de 4 % prévue en 2015 sur le personnel conduirait à ne remplacer qu'un magistrat sur 6 pas une seule unité dans le personnel judiciaire. Et puis après, pour les années suivantes, on poursuivrait avec une économie annuelle de 2 %.

Factures. La Justice a aussi un beau paquet de factures impayées : 101 millions d'euros. Une des conséquences : en 2015, 60 % du budget des frais de fonctionnement serviront à payer les factures impayées (principalement des frais postaux).

Le collège, comme les syndicats ou associations de magistrats, ne se borne pas seulement à tirer la sonnette d'alarme. Il se fend de propositions pour alléger l'addition et les retards. Économies au niveau des procédures, des frais postaux, aiguiller certains dossiers hors de tribunaux...

L'informatique : il faut 50 millions

● **Albert JALLET**

L'informatisation, un objectif prioritaire. C'est ce que répète le politique. Dans les faits, le tribunal du futur est reporté à un futur encore plus lointain.

Les chiffres sont éloquentes et sans appel. En 2015, le budget disponible diminue selon la règle de l'économie linéaire de 20 %. Ce n'est déjà pas un bon signe.

Serge Wynsdau s'est penché sur le sujet. *«Il y a en tout, 42,6 millions d'euros comme moyens financiers pour toute la justice : administration, établissements pénitentiaires, les cours et tribu-*

l'informatique est le parent pauvre : obsolète, incompatible. Certains systèmes ont 25 ans d'âge.

naux... De ces 42 millions, on peut déjà en déduire... 21 millions pour honorer les factures 2014 ! Il en reste 21. Et quand on a tout payé : licences, facture

d'entretien, il ne reste finalement que 1,2 million d'euros pour de nouveaux investissements !»

Totalement insuffisant quand on sait que l'informatique est actuellement totalement obsolète. Pour Serge Wynsdau, il faudrait 50 millions d'euros pour développer et installer un réseau performant. Ces investissements pourraient être récupérés assez rapidement par les économies qu'ils engendreraient mais il est impératif de faire l'effort. Pas sûr que ce soit à l'ordre du jour du gouvernement. ■